



Mandat du syndic expiré mais organisation d'une AG

Par **Vincent Christelle**, le **05/12/2017** à **16:52**

bonjour,

Habitant dans un copropriété de moins de 10 logements, mon syndic dont le mandat a expiré au mois de juin 2016, vient d'envoyer une convocation pour une AG pour mi-décembre 2017. Ce syndic n'avait pas organisé d'AG depuis juin 2015, ce qui n'a pas permis aux copropriétaires de voter le renouvellement du mandat. De plus, dans cette convocation, il veut que l'on vote l'approbation des comptes pour 2015 et 2016 et que l'on vote le budget pour 2017. Entre autres, il a également modifié la durée du mandat qui passe de 18 mois au lieu des 12 mois habituellement votés.

Le conseil syndical n'a même pas été prévenu qu'une assemblée allait être organisée car nous aurions pu faire mettre à l'ordre du jour, la proposition de changer de syndic par un syndic bénévole.

Que devons nous faire vus les délais très courts... cette assemblée est illégale, comment la faire annuler ? Devons nous nous y rendre et révoquer le syndic en votant contre tout ce qui est à l'ordre du jour ?? Nous ne sommes que 2 à avoir réagit pour l'instant, pour les autres copropriétaires qui n'habitent pas sur place, nous n'avons aucune nouvelle à ce sujet. je vous remercie de vos suggestions et votre aide sur le sujet

Par **santaklaus**, le **07/12/2017** à **13:15**

Bonjour,

Le mandat de votre syndic est expiré depuis longtemps, vous avez la possibilité de vous rendre à cette AG et de ne pas renouveler son mandat.

Dans cette hypothèse, il partira sur le champ et à vous de trouver un nouveau syndic ou de choisir un syndic bénévole et de convoquer une AG , pour en autre approuver les comptes des 3 années précédentes. Tous les prélèvements bancaires seront annulés par le syndic et c'est à vous de reprendre tous les dossiers de la copropriété.

Autres solutions, vous validez les comptes, vous le désignez syndic pour un AN le temps de vous préparer à reprendre tous les dossiers de la copropriété et vous mettez fin à son mandat l'année suivante.

SK